

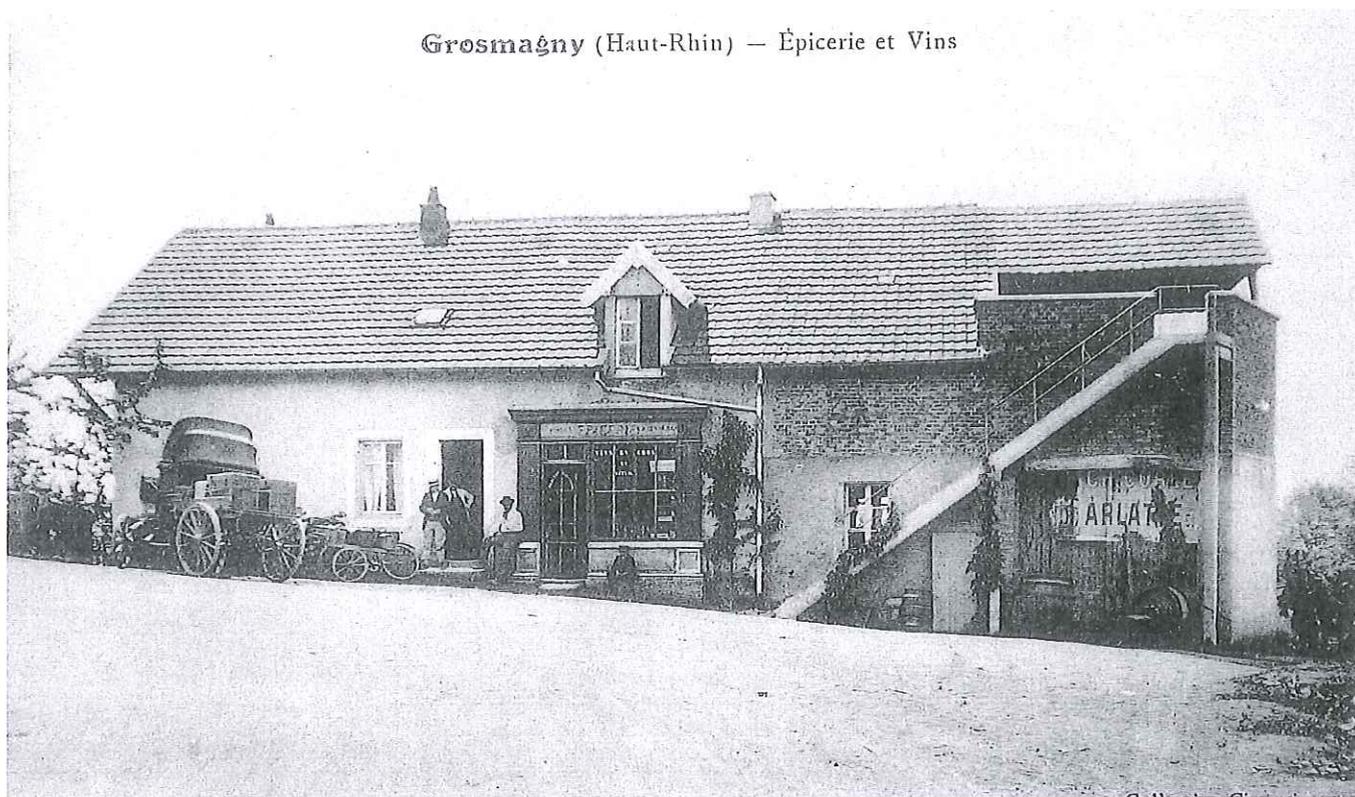
BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY

Grosmaigny (Haut-Rhin) – Épicerie et Vins



## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Travaux réalisés
- Le budget
- Chiffres et statistiques
- S.C.O.T., S.R.U. et P.L.U.
- Une usine pour nos poubelles
- Centre du village, l'étude
- État civil
- Il y a cent ans

Janvier 2002



L  
E  
  
M  
O  
T  
  
D  
U  
  
M  
A  
I  
R  
E

A la Sainte Xavière, les pelles sont légères,  
Aux Saints Innocents, elles prennent leur coup de sang,  
Neige de la Sainte Xavière réjouit les mères,  
Neige des Saints Innocents agace les nerfs du manant,  
...

Pauvres dictons qui jadis, conduisiez la vie des gens,  
qu'avons-nous laissé ordinateurs et satellites au musée vous  
placer ?

ERREUR !

Ainsi donc, le samedi 22 décembre, jour de la Ste Xavière,  
c'était ravissement de voir au matin, avec quel entrain,  
chacun de nos concitoyens, pelle à la main, dégageait le  
chemin.

J'entends encore les commentaires :

« il y en a bien vingt-cinq centimètres mais elle est légère ;  
enfin, cette fois, c'est l'hiver ; les gosses sont en vacances, ils  
vont savoir quoi faire ; de la neige à Noël, ça va nous plaire »

De la neige, il y en eut !

Dimanche et lundi, puis mardi, c'était Noël, cela nous plut.

Mercredi, puis encore jeudi, mais cette fois-ci, ça n'amusaît  
plus.

Vendredi, jour des Sts Innocents, il plut, il plut, il plut...

La plaisanterie avait assez duré, elle ne nous plut plus.

J'entends encore les commentaires :

« il y en a bien vingt centimètres ; elle est tassée, les pelles  
sont lourdes, ça colle sur tous les côtés ; l'hiver, ça suffit, y'en  
a assez ; le tas est de mon côté, l'autre n'en a pas assez ; mon  
garage est bloqué, je ne peux pas passer ! c'est fait exprès, c'est  
pour nous embarrasser.

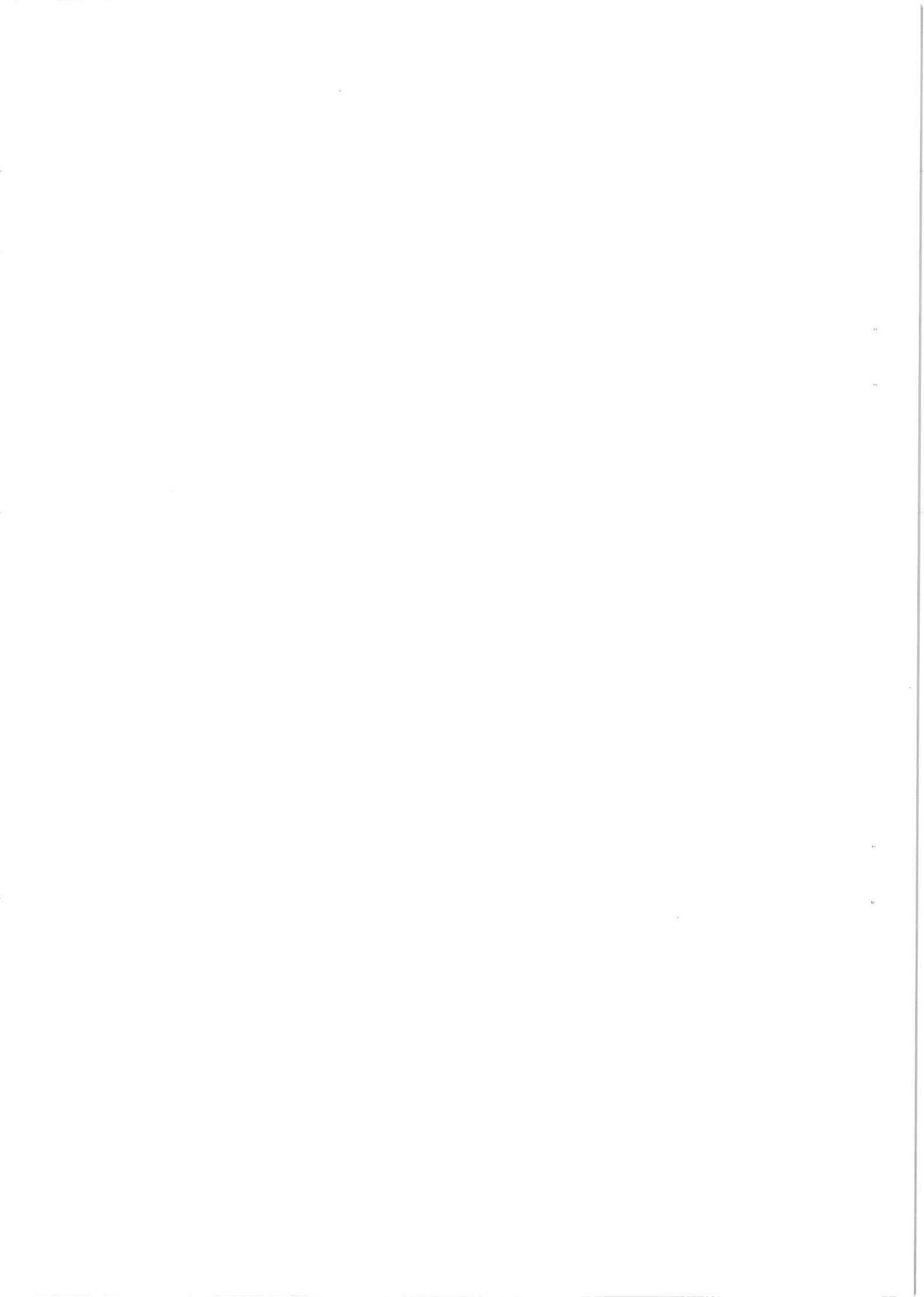
Que diable, qu'est-il, pourquoi cette colère qui nous étreint ?

Que va penser cet ancien à nous entendre ainsi geindre, qui,  
de Noël à Pâques, jadis, ne voyait son jardin ?

« vous n'avez pas faim. Pour gagner votre pain, vous êtes  
seréins. Grosmagny est en Pays sous-vosgien, l'été, vous  
menez bon train, l'hiver, vous devez vous prendre par la main.

BONNE ANNÉE 2002 !





# "RÉALISATIONS 2001"

## AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BREUCHOT

◆ Essouchage Entreprise DI BIAGIO	9 412.52 F
◆ Mise en souterrain des réseaux EDF, TELECOM et éclairage public SIAGEP	124 963.21 F
◆ Elargissement de chaussée et Profilage création de fossé et accotements installation d'un mur de soutènement en préfabriqué pose d'un revêtement enrobé Entreprise COLAS	187 574.91 F

## FINANCEMENT

DGE (dotation globale d'équipement)	34 115.00 F
RMC (revenu minimum des communes)	112 271.00 F
SIAGEP	3 654.00 F
Subvention parlementaire	85 000.00 F
Le solde étant pris sur le budget communal, soit	87 910.64 F

## FONTAINE « Résidence MILLOT »

❖ Aménagement d'un abri Entreprise OBRECHT	56 698.77 F
-----------------------------------------------	-------------

## FINANCEMENT

Subvention parlementaire	18 000.00 F
Le solde étant pris sur le budget communal, soit	38 698.77 F

## ÉGLISE

☐ Réfection complète de la toiture, église et clocher Entreprise MOREL SARL	268 728.52 F
☐ Installation d'un paratonnerre Entreprise PROTIBAT	21 731.32 F

*Travaux entièrement financés par la commune, aucune  
Subvention d'Etat n'étant accordée sur ce bâtiment.*

### FORÊTS

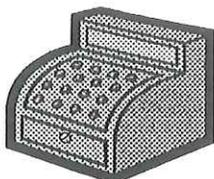
★ Frais de gardiennage ONF	
Réparation chemin	44 743.60 F
Travaux d'entretien	
Remplacement de plants	
Nettoyage des plantations	

### VOIRIE

<input type="checkbox"/> Travaux divers Rue de l'Étang	11 814.56 F
Entreprise COLAS	

### ÉTUDES

<input type="checkbox"/> Frais d'étude pour futur giratoire RD23/RD12	13 156.00 F
Sté GREDER	



# BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2001

## Section de Fonctionnement

### DEPENSES

➤	charges à caractère général	345 700
➤	charges de personnel	219 900
➤	autres charges de gestion courante	435 560
➤	charges financières	35 000
➤	dépenses imprévues	101 428
➤	charges exceptionnelles	733 023
	Total Dépenses	1 870 611 F

### RECETTES

➤	vente de produits	200 410
➤	impôts et taxes	362 900
➤	dotations, participations	573 658
➤	autres produits de gestion courante	620
➤	produits exceptionnels	733 023
	Total Recettes	1 870 611 F

## Section d'Investissement

### DEPENSES

➤	déficit antérieur reporté	15 427.79
➤	dépenses d'équipement	860 000
➤	remboursement d'emprunts	136 000
➤	dépenses imprévues	0
➤		
	Total Dépenses	1 011 427.79 F

### RECETTES

➤	résultat antérieur reporté	431 559
➤	subventions d'équipement	252 772
➤	dotations, fonds et réserves	60 000
➤	opération d'ordre	733 023
➤	emprunt	267 096.79
	Total Recettes	1 744 450.79 F

# STATISTIQUES FINANCIERES 2001

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants.

Les différents pourcentages des quatre taxes  
qui composent les impositions directes

COMMUNES	T. Habitation	Foncier bâti	F. non bâti	T.professionnelle
Grosmagny	6.81	7.77	45.15	9.90
Belfort	16.15	18.26	79.62	17.21
Eloie	10.40	16.10	46.12	17.21
Etueffont	7.26	12.30	48.03	5.95
Petitmagny	7.66	9.18	65.40	7.03
Rougegoutte	4.85	4.71	23.67	9.17
Moyenne départementale	11.53	13.26	35.48	9.83

Ces quatre taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme  
au budget, ni le même pourcentage des impositions directes  
(montants exprimés en francs)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal		Pourcentage des impositions directes
		Francs	Euros	
Taxe d'Habitation	6.81	166 845	24 435.36	53.18
Foncier bâti	7.77	105 672	16 109.59	33.69
Foncier non bâti	45.15	32 960	5 024.72	10.51
Taxe professionnelle	9.90	8 227	1 254.20	2.62
Totaux :		313 704	47 823.87	
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune				

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	3.33 Bourogne	16.15 Belfort	6.81
Foncier bâti	2.63 Bourogne	18.26 Belfort	7.77
Foncier non bâti	7.19 Cravanche	99.03 Méziré	45.15
Taxe professionnelle	0.00 Phaffans	22.41 Leval	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	8.32	45.40	65.68	53.18
Foncier bâti	Auxelles-Bas 8.88	46.70	Felon 73.89	33.69
Foncier non bâti	Rougegoutte 0.09	1.56	Bessoncourt 69.89	10.51
Taxe professionnelle	Cravanche 0.00	6.34	Lamadeleine 80.85	2.62
	Autrechêne Phaffans		Rougegoutte	

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle

Communes	Base imposition population		Population	Produits attendus	
	Francs	Euros		Francs	Euros
Giromagny	5 365	818.00	3 446	2 522 036	384 481
Chatenois les Forges	8 203	1 250.00	2 733	2 434 812	371 184
Rougegoutte	22 799	3 475.00	911	1 904 609	290 355
Grosmagny	169	25.85	490	8 227	1 254.20
Riervescemont	30	4.57	50	131	20
Autrechêne	0	0	212	0	0
Phaffans	0	0	320	0	0

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FISCAL		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitant
1	Lamadeleine	1	Argièsans	10 318
2	Belfort	2	Botans	9 986
3	Riervescemont	3	Bessoncourt	9 465
31	Grosmagny	70	Grosmagny	1 225
100	Trévenans	100	Fontenelle	857
101	Leval	101	Chavanne les Grands	846
102	Bourogne	102	Reppe	819

# SCOT . PLU . SRU !



Chaque semaine qui passe nous amène son lot d'abréviations et il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver. Prenons-en quelques unes, comme ça, au hasard, dont vous avez tous, certainement, entendu parler : la *DDE*, la *DDAF*, la *CAB*, la *CCPSV*, le *CLSH*, le *POS*; le *SICTOM*, le *PAS*, l'*ONF*, etc...

Avouez que la signification de ces abréviations que nous utilisons pourtant couramment, n'est pas si évidente à fournir. On pourrait se demander si nos parlementaires n'ont pas une sympathie particulière pour ces abréviations.

En tout cas, nous devons nous familiariser bientôt avec le *PLU* et le *SCOT*, qui ne sont autre chose qu'une composante de la nouvelle loi *SRU*.

## *Qu'est-ce que la loi SRU ?*

La loi Solidarité Renouvellement Urbains redéfinit les règles d'urbanisme à prendre en compte pour le développement des territoires.

La nouvelle loi intègre une composante solidarité. Solidarité entre ville et campagne, entre agglomérations rurales et agglomérations urbaines, entre zones riches et zones pauvres.

Nous pourrions, à priori, nous réjouir de ces dispositions. Pourtant, les avis sont très réservés sur l'application des dispositions de cette loi dans nos petites communes.

Les *POS* –plans d'occupation des sols- n'existent plus. Ils sont remplacés par les *PLU* –plans locaux d'urbanisme. Ces *PLU* reprennent pour l'essentiel, les dispositions des *POS*. Ils devront néanmoins intégrer en plus une réflexion environnementale. Quelques dispositions ont changé. Par exemple, la notion de superficie minimum de construction n'existe plus, à la grande désapprobation des responsables des petites communes.

Le *PLU* devra en outre se conformer aux règles édictées par le *SCOT*.

Le *SCOT* est le schéma de cohérence territoriale, élaboré au sein d'un périmètre déterminé. Il fixe, au niveau de l'ensemble du périmètre, les orientations générales de l'aménagement de l'espace, en particulier, l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles et forestières. Il fixe également les objectifs en matière d'équilibre de l'habitat, de transports en commun ou encore d'équipements commerciaux ou économiques. Il définit les espaces naturels ou urbains dont la protection présente une importance intercommunale. Il peut aussi déterminer par exemple, les grands projets d'équipement tels que les routes ou les stations d'épuration. Il peut aussi prévoir l'utilisation prioritaire de zones constructibles existantes avant d'en créer de nouvelles.

L'intérêt du *SCOT* est d'obliger toutes les structures communales ou intercommunales à disposer d'un espace où elles pourront mettre en cohérence et coordonner leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement et d'implantations commerciales; elles pourront ainsi mieux maîtriser leur développement, tenir compte de ses effets sur l'environnement.

Il paraît aujourd'hui important d'harmoniser et de coordonner les projets de développement des différentes communes ou groupements de communes appartenant à un même secteur dans la mesure où ces projets peuvent avoir des conséquences sur les territoires voisins. Le choix d'une commune de développer une nouvelle zone d'habitat ou encore une nouvelle zone industrielle, peut avoir des incidences sur les autres

Le périmètre d'étude est défini par les communes où les groupements de communes ayant la compétence urbanisme.

Notre département fera sans doute preuve d'originalité en la matière. En effet, un seul syndicat d'étude sera créé, couvrant ainsi la totalité du Territoire de Belfort.

**Nous n'avons donc qu'un seul SCOT pour l'ensemble du département.**

Ce syndicat d'étude sera composé des représentants du Conseil général, de la Communauté d'agglomération belfortaine, de toutes les communautés de communes, des communes regroupées ne faisant partie d'aucune communauté/

Les communes ne seront donc pas directement présentes, mais représentées par les Communautés auxquelles elles appartiennent.

Ainsi, c'est la Communauté de Communes du Paus sous-vosgien qui représentera les intérêts de GROSMAGNY comme de toutes les autres communes de la Communauté. La loi nous donne deux années pour élaborer ce schéma, cela pourrait paraître long : en vérité, cela sera sûrement juste car le travail est des plus ardu. Il ne sera sans doute pas facile d'établir un document où chacun pourra donner un accord sans avoir l'impression d'avoir sacrifié quelque intérêt.



# UNE USINE POUR NOS ORDURES

## UNE USINE POUR NOS ORDURES



C'est le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères qui j'usqu'à présent, comme son nom l'indique, assure le ramassage des ordures et leur traitement.

Celui-ci se fait par broyage et mise en décharge sur le site de ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU.

Ce sont les communes qui se sont regroupées et qui ont créé ce syndicat ; celui-ci envoie chaque année, à chaque commune, la facture correspondant au frais de ramassage et de traitement. La facture est établie sur un coût à la tonne. Chaque commune a la liberté de répercuter cette facture à ses habitants, suivant le système qu'elle aura choisi : prélèvement d'une taxe, d'une redevance ou prise en charge par le budget communal, ou panachage de ces différentes solutions.

La loi du 13 juillet 1992 a interdit la mise en décharge à partir de 2002 : il fallait donc trouver une solution de remplacement.

Parallèlement à ce problème de décharge, se posait, dans le Territoire de Belfort, le problème de la vétusté de l'usine d'incinération de Belfort. Nous avons tous suivi les péripéties liées aux problèmes de pollution engendrés par les fumées issues de la cheminée de l'usine.

Les différents acteurs concernés du département ont donc décidé de se regrouper au sein du Syndicat d'étude pour le traitement intercommunal des déchets (SERTRID). C'est dans ce cadre que fut décidée la construction d'une nouvelle usine d'incinération à BOUROGNE.

Cette usine est maintenant terminée.

Les premières flammes ont jailli fin novembre, la phase d'essai et de réglage se poursuit. Dans quelques mois, nos ordures seront chargées dans des wagons spéciaux à GIROMAGNY et c'est sur le rail qu'elles rejoindront l'usine de BOUROGNE.

Nous avons pu visiter cette usine ; nous avons été vraiment impressionnés par les installations présentes qui, non seulement, répondent aux normes européennes, mais vont plus loin encore que les normes imposées. La conséquence directe de tout ceci sera une augmentation importante des factures de traitement et de ramassage.

La seule solution pour limiter cette facture étant de persévérer dans le tri sélectif de nos déchets.

L'usine de BOUROGNE pourra traiter annuellement 85 000 tonnes d'ordures plus 4 500 tonnes de boues provenant des stations d'épuration ; elle est équipée de deux fours capables de brûler 5,7 tonnes chacun à l'heure.

La fosse de stockage est de 3 500 m<sup>3</sup> soit trois semaines de collecte. L'usine produit 18,6 tonnes de vapeur à l'heure par jour. Cette vapeur est chauffée à 370 ° sous 42 bars de pression. On en soustrait 8 tonnes à l'heure pour le séchage des boues, le reste sert à entraîner un turboalternateur de 8 000 KW. La vitesse de rotation de l'alternateur est de 1 500 t/mn, il est entraîné par une turbine qui tourne à 6 300 t/mn.

Les machefers sont stockés pendant 7 mois dans un bâtiment de manutention ; ils sont ensuite traités, triés, tous les métaux (ferreux et non ferreux) seront retirés ; trois lignes de tri sont prévues à cet effet pour une capacité de 34 480 tonnes de machefer par an.

Les fumées seront elles aussi traitées au lait de chaux pour le traitement des acides, au coke de lignite pour les dioxines. La capacité de traitement des fumées est de 3 250 t/an.

Sachez encore que, pour sa construction, l'usine aura nécessité 13 000 m<sup>3</sup> de béton et 800 tonnes de ferrailage, 350 tonnes d'acier pour la charpente des fours, 450 tonnes d'acier pour l'ossature de la charpente.... etc

N'oubliez pas.....T R I E Z !



# CENTRE DU VILLAGE, L'ETUDE



Il y a déjà deux ans vous était présenté, dans un précédent bulletin, le projet alors à l'ordre du jour du giratoire et de la rue des Étangs. Les prévisions étaient alors de réaliser ces travaux en 2001.

Nous prenions à ce moment-là les premiers contacts pour assurer le financement de l'opération, quand il nous apparut que des opportunités financières intéressantes pouvaient éventuellement exister pour notre opération.

En collaboration avec l'Équipement et le Conseil général, il fut donc décidé de différer le début des travaux, et de mener une étude sur l'ensemble du centre du village.

Cette étude avait pour but de reconsidérer toute la problématique –sécurité-parking-aménagement paysager– entre le futur giratoire, la rue des Étangs, le tronçon de la rue de la Libération, la rue de l'Église jusqu'au centre de loisirs.

Cette étude a été confiée au Cabinet URBAM Conseil.

Après plusieurs semaines de travail, le Cabinet URBAM nous a fait parvenir ses dernières propositions. Nous avons souhaité que ce projet qui intéresse tous les habitants de notre commune, soit rendu public et que nous puissions en parler. C'est pourquoi nous avons décidé de l'annexer à ce bulletin ; vous aurez ainsi tout loisir d'en prendre connaissance.

Une réunion à laquelle vous êtes tous conviés, aura lieu sur ce sujet : la date vous en sera communiquée dans les tout prochains jours.

Le chargé d'étude d'URBAM Conseil, les représentants du Conseil général et de l'Équipement seront présents et pourront répondre à vos éventuelles interrogations.

# ETAT CIVIL

## **NAISSANCES**

Ludivine Magali REVY, le 19 janvier 2001  
Maxime RIZELIOGLU, le 3 mai 2001  
Laurine Anne BIRGY, le 24 août 2001  
Clément Pierre Louis DEPREZ, le 24 septembre 2001  
Pierre Iréné Joseph LABREUCHE, le 4 novembre 2001

## **MARIAGE**

Yolande VARIN et Alain CORDIER, le 14 avril 2001  
Patricia CHAPPUIS et Olivier SCHITTLY, le 30 juin 2001  
Gervaise JEANNEREY et Marcel PELTIER, le 14 juillet 2001  
Sylvie KUDER et Hervé BITTIGER, le 28 juillet 2001

## **DÉCÈS**

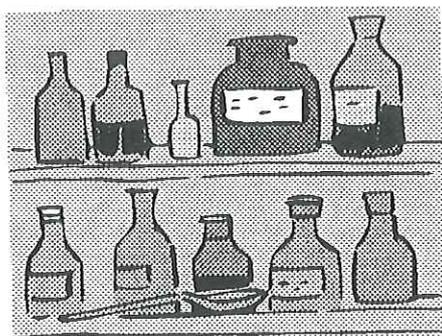
Claude KLOPFENSTEIN, le 9 mars 2001 (né le 23/02/1392 à Belfort)  
Marguerite BARRÉ veuve BARBERET, le 5 avril 2001 (née le 03/03/1927 à Valdoie)  
Octave PELTIER, le 5 juin 2001 (né le 08/01/1925 à Etueffont-Haut)  
Charles ANDRÉOLETTI, le 6 décembre 2001 (né le 10/05/1910 à Grosmagny)

## **DÉCÈS**

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Joseph PETITJEAN, le 24 août 2001 à Belfort (né le 01/05/1911)  
Alexis MARCHAL, le 14 novembre 2001 à Lachapelle-sous-Chaux (né le 07/01/1909)

# UN BOUCHON = UN SOURIRE



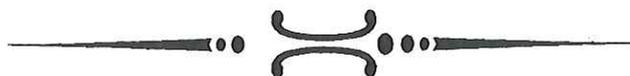
Une petite précision : pour l'opération « un bouchon = un sourire, seuls les bouchons en plastique des bouteilles de lait, de jus de fruits, de sodas et d'eau sont acceptés.

Surtout, *ÉVITEZ* de mettre dans le contenant des couvercles de pots de confiture, de moutarde, des capsules de bouteilles de bière ou de vin, ou d'autres produits de lessives.

Pensez à la personne qui trie l'ensemble, au départ de la commune.

À ce jour, et grâce à vous, dix tonnes de bouchons ont été collectés sur l'Aire Urbaine et vendues pour 500 F la tonne. Ainsi, deux ou peut-être trois fauteuils d'occasion pour handicapés ont pu être livrés à Noël.

Merci pour votre geste.



---

# IL Y A 100 ANS . . .

---

## FAITS INTERNATIONAUX

- \* Mort de la reine Victoria, le 22 janvier
- \* Passage de la Comète de Hall.

## FAITS NATIONAUX

- ✦ M. Loubet est le Président de la 3<sup>e</sup> République naissante depuis 1889
- ✦ Vote de la loi sur les Associations si présentes dans nos petites communes rurales.

Et, dans notre commune, quels faits marquants les journaux nous apprennent ! jugez plutôt :

## LA FRONTIÈRE

- ✦ Notre école fut l'objet de travaux à la demande de M. CHAPUIS Jules, maire, en cette année. L'entreprise de M. Victor Migliorina sise à Grosmagny effectua les travaux pour la somme de 5 763 F (devis estimatif : 3 375.30 F)
- ✦ Adjudication de travaux : le maire de Grosmagny informe que le mercredi 06 novembre à 2 heures du soir, il sera procédé à l'adjudication des travaux de réparation des murs de l'enceinte du cimetière paroissial.

## LA FRONTIÈRE – DIMANCHE 4 AOÛT 1901

- \* Pendant le terrible orage qui a fondu sur le pays, la foudre est tombée sur la maison de M. le Maire mais, fort heureusement, sans y causer de grands dégâts.
- \* Vente mobilière à Grosmagny – par M<sup>e</sup> Touvet, notaire à Giromagny : le jeudi 31 octobre à 8 heures du matin, au domicile mortuaire de M. François Canal, on vendra lits, literie, meubles meublants, linge, fourneaux, batteries de cuisine, ustensiles de ménage, instruments aratoires, charrues, herses, voitures, foin, paille, etc... 3 vaches – 5 % en sus du prix – il sera accordé terme pour les sommes supérieures à 50 F.

## LE HAUT-RHIN RÉPUBLICAIN – DIMANCHE 6 JANVIER 1901

- jeudi dernier, un incendie dont les causes sont inconnues dans la maison d'habitation de M. Girardzy Célestin : malgré les prompts secours organisés par M. le Maire Chapuis, le bâtiment et un magasin d'épicerie y attendant ont été détruits. Le bâtiment est assuré pour la somme de 8 000 F.



## LE HAUT-RHIN RÉPUBLICAIN – 21 JUILLET 1901

► élection dans le canton de Giromagny de Conseiller général :

pour Grosmagny, au 1<sup>er</sup> tour :

26 voix pour M. Berger

30 voix pour M. Ermonnet

74 voix pour Keller

au second tour, désistement de M. Ermonnet au profit de M. Berger, élu au second tour.

Mais les archives communales nous laissent songeurs également :

- On apprend qu'il existait 1 pompe à incendie dans le village,
- Que l'année 1901 n'a pas été marquée par la grêle ni par l'épidémie de la peste bovine.
- Les mariages :
  - 27 avril : Marquis, 24 ans épouse Millot, 17 ans
  - 04 mai : Lambert, 26 ans épouse Lhomme, 26 ans
  - 08 juin : Erny, 33 ans épouse Dominé, 26 ans
  - 22 juin : Gérard, 36 ans épouse Poix, 29 ans.
- Aucun divorce, aucune naissance multiple.
- 15 naissances : Gérard, Heidet, Girardet, Poix, Meyer, Crimpet, Lambert, Sauvageot, Marchal, Lhomme, Lamielle, Mougin, Didier, Perré
- 12 décès : Canal, Lamielle, Chapuis, Marchand, Canal, Jedy, Lambert, Canal, Mougin, Lamielle, Weber, Lamielle.

## JEUNES GENS DE LA CLASSE 1901

Lamielle Emilé Jules né le 18 octobre 1881 à Grosmagny, fils de François Jean Baptiste et de Perré Marie Cécilé, cultivateur, inscrit d'office sur la liste des conscrits.

Note du degré d'instruction :

sait-il la musique : non

« monter à cheval : non

« conduire et soigner les chevaux : non

« conduire les voitures : non

est-il colombophile : non

a-t-il obtenu un prix de gymnastique : non

n° du tirage : 39

il sait lire et écrire

## VOTE DU 21 JUILLET 1901

Sur la liste d'émargement, 150 hommes inscrits : on apprend que

M. Sauvageot Georges est garde-champêtre

M. Cottet François est aubergiste

M. Farouelle François est curé

M. Lambert Jules est maréchal ferrant

M. Perrot Xavier est maréchal ferrant

M. Serré Louis est instituteur.

## TAXE SUR LES CHIENS

- 0 chien de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens d'agrément ou servant à la chasse) : 6 F
- 26 chiens de seconde catégorie (guide d'aveugle, garde des troupeaux, des habitations) : 1.5 F

# AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Éléments de réflexion

Janvier 2002



MAIRIE  
de  
GROSMAGNY



5 RUE THIERS - BP450 - EPINAL CEDEX  
Tél : 03.29.64.05.90  
Fax : 03.29.82.38.03  
[urbamconseil@archthink.com](mailto:urbamconseil@archthink.com)





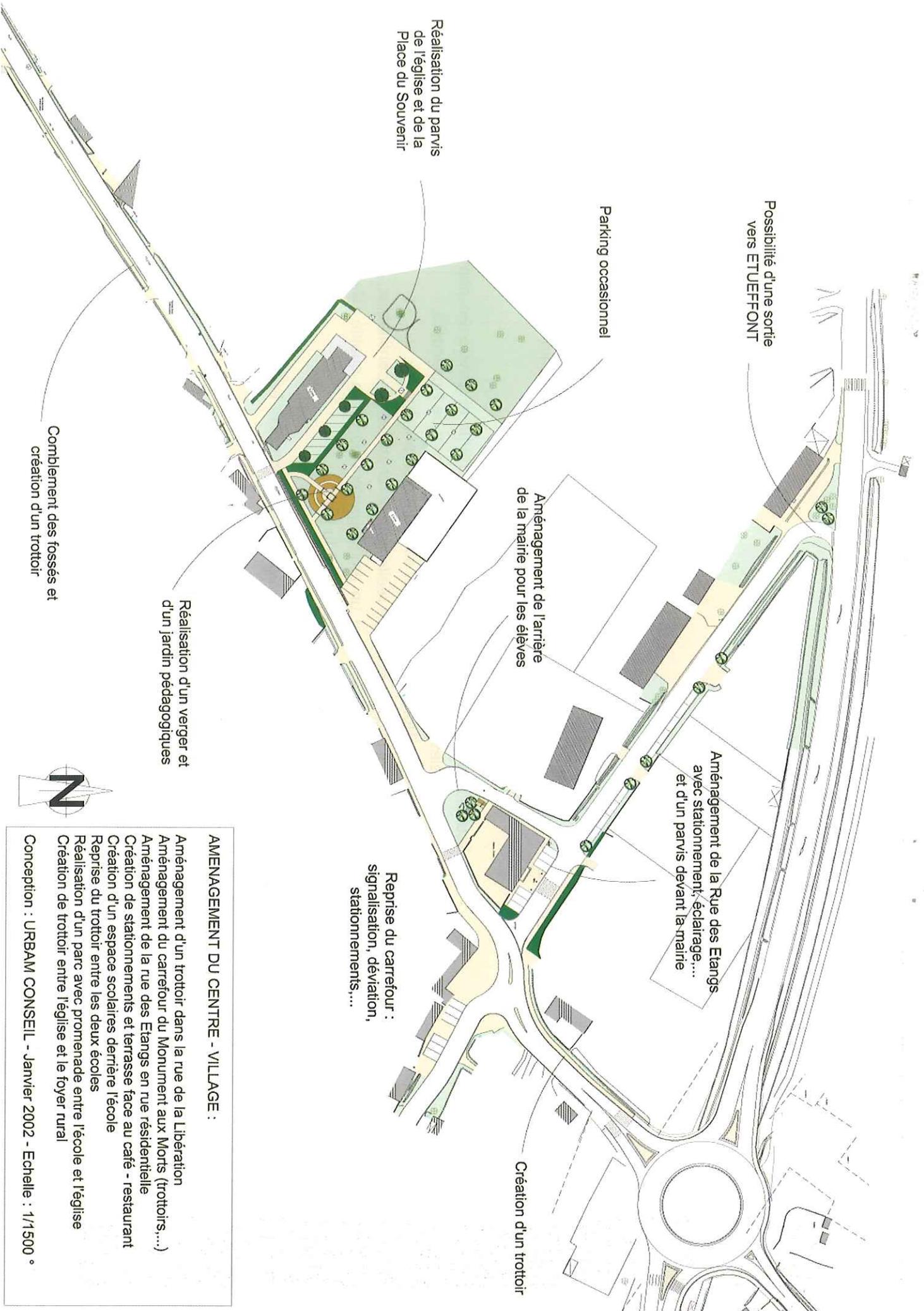
## S Y N T H E S E     D E S     C O N T R A I N T E S

### L'EXISTANT :

Le présent diagnostic relève des problèmes de fonctionnement urbain de GROS MAGNY. Ceux-ci sont récapitulés sur la carte des contraintes ci-jointe :

- la circulation dans la rue des Etangs est trop importante et génère des conflits d'usagers,
- les vitesses relevées sont trop importantes et génèrent de l'insécurité,
- les circulations piétonnes ne sont pas suffisamment protégées,
- les bâtiments publics ne sont pas réellement perceptibles et identifiables,
- les espaces publics présentent un aménagement de faible qualité (stationnement anarchique, éclairage de type routier, absence de mise en valeur du bâti).

L'identité rurale du village est le principal atout à conserver pour l'aménagement de GROS MAGNY.



Possibilité d'une sortie vers ETUEFFONT

Parking occasionnel

Réalisation du parvis de l'église et de la Place du Souvenir

Aménagement de l'arrière de la mairie pour les élèves

Aménagement de la Rue des Etangs avec stationnement, éclairage... et d'un parvis devant la mairie

Réalisation d'un verger et d'un jardin pédagogiques

Comblement des fossés et création d'un trottoir

Reprise du carrefour : signalisation, déviation, stationnements,...

Création d'un trottoir

**AMENAGEMENT DU CENTRE - VILLAGE :**

- Aménagement d'un trottoir dans la rue de la Libération
- Aménagement du carrefour du Monument aux Morts (trottoirs,...)
- Aménagement de la rue des Etangs en rue résidentielle
- Création de stationnements et terrasse face au café - restaurant
- Création d'un espace scolaires derrière l'école
- Reprise du trottoir entre les deux écoles
- Réalisation d'un parc avec promenade entre l'école et l'église
- Création de trottoir entre l'église et le foyer rural

Conception : URBAM CONSEIL - Janvier 2002 - Echelle : 1/1500 °



## **PARTI D'AMENAGEMENT :**

### Rue des Etangs :

Le parti d'aménagement consiste à ce que la rue des étangs devienne une voie résidentielle marquée sous forme d'impasse (implantation d'une bordure et d'un panneau au niveau de la mairie) avec possibilité de sortie en direction de ETUEFFONT. Cette disposition permet de diminuer la largeur de la chaussée et de créer des stationnements résidentiels ou occasionnels (parents d'élèves) en comblant le fossé sur le côté pair de la voie. La rue des Etangs fait l'objet de la réalisation d'un réseau d'éclairage public. L'aménagement au niveau de la mairie consiste en la création d'un parvis, de stationnements et de trottoirs piétons.

### Rue de l'église :

La rue derrière la mairie est traitée de manière à servir de desserte pour le bus scolaire avec la réalisation d'un espace d'attente (abri-bus, plantations,...). Le trottoir entre les deux écoles est réaménagé puis il disparaît au profit d'une promenade au sein d'un jardin et verger pédagogiques. Les cheminements piétons entre l'église et le foyer rural sont assurés par la création d'un trottoir en remblayant les fossés existants.

Les différents réseaux aériens sont enterrés, l'éclairage public est modifié afin de répondre aux exigences des piétons plutôt qu'à celles des automobilistes.

### Carrefour du Monument aux Morts :

Le carrefour du Monument aux Morts fera l'objet d'un traitement particulier pour la signalisation de l'intersection (réhaussement de la rue de l'église à l'approche du carrefour, panneau de signalisation zone 30,...). Le dessin du carrefour est modifié (rayons de girations, réalisation d'un petit giratoire) si le Conseil Général donne son accord sur les propositions. Les traversées piétonnes sont marquées par des passages piétons.



**CARRÉFOUR DU MONUMENT AUX MORTS :**

Reprise du tracé de la rue de la Libération (mise en place de terre-pleins)  
 Aménagement d'un parvis et de places de stationnement devant la mairie  
 Aménagement de la rue des Etangs en rue résidentielle  
 Création de stationnements et d'une terrasse devant le café - restaurant  
 Création d'un espace d'attente derrière l'école (abri-bus, végétaux, bancs, rue traitée avec une borne escamotable)

Conception : URBAM CONSEIL - Janvier 2002 - Echelle : 1/500 °

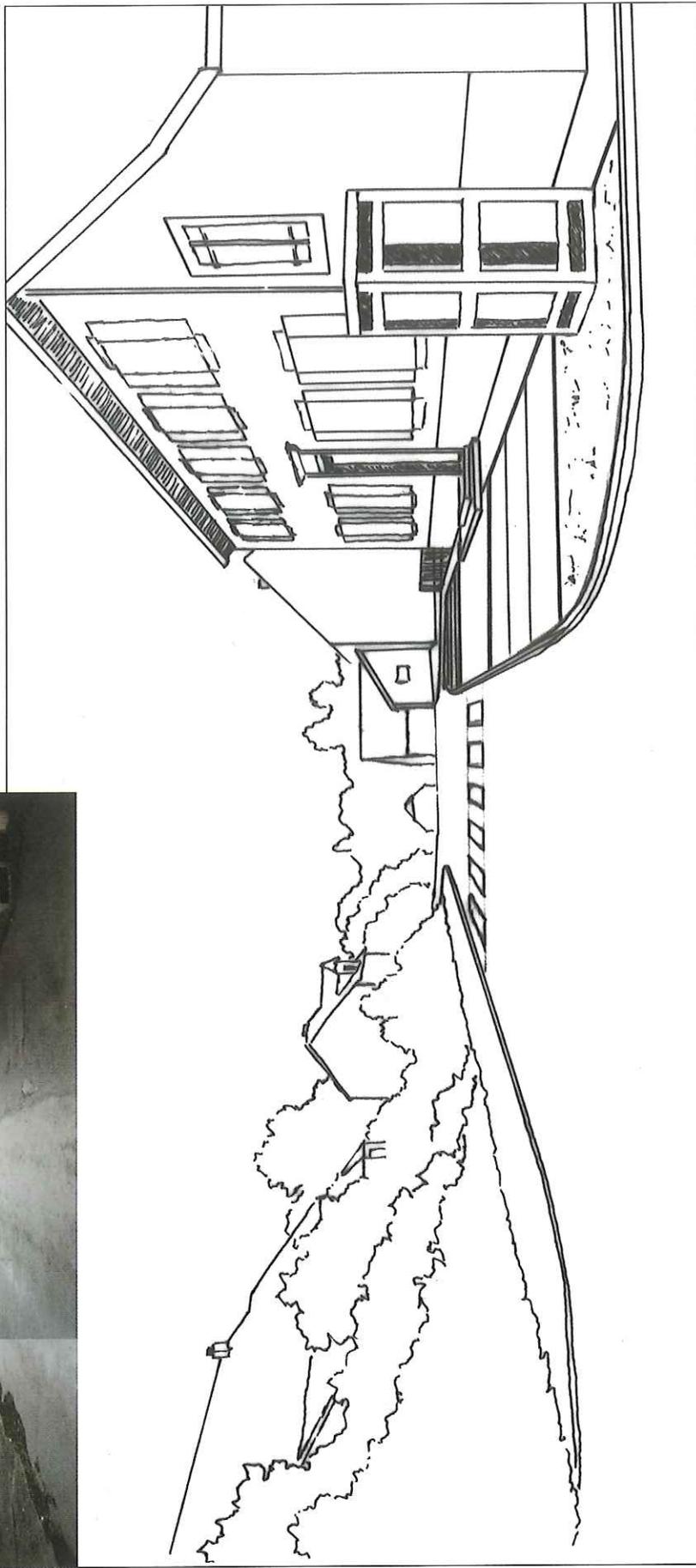


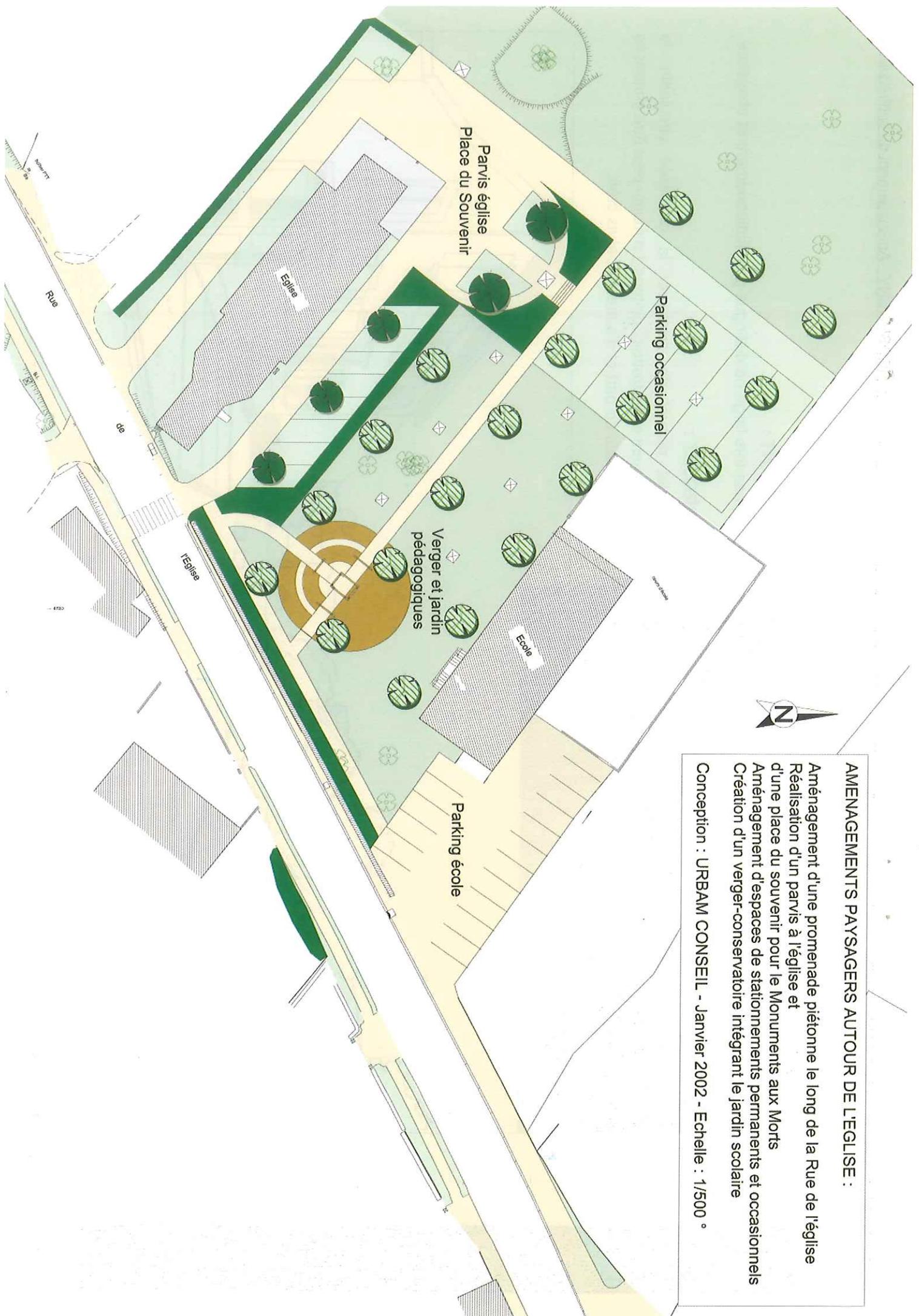
**L'EXISTANT :**

L'emprise très large ne distingue pas stationnement et chaussée.

**LE PROJET :**

Le projet permet de distinguer la chaussée circulaire, le stationnement et les trottoirs piétons. La mairie peut être annoncée par deux mâts de part et d'autre du parvis créé.





**AMENAGEMENTS PAYSAGERS AUTOUR DE L'EGLISE :**

- Aménagement d'une promenade piétonne le long de la Rue de l'église
- Réalisation d'un parvis à l'église et
- d'une place du souvenir pour le Monuments aux Morts
- Aménagement d'espaces de stationnements permanents et occasionnels
- Création d'un verger-conservatoire intégrant le jardin scolaire

Conception : URBAM CONSEIL - Janvier 2002 - Echelle : 1/500 °

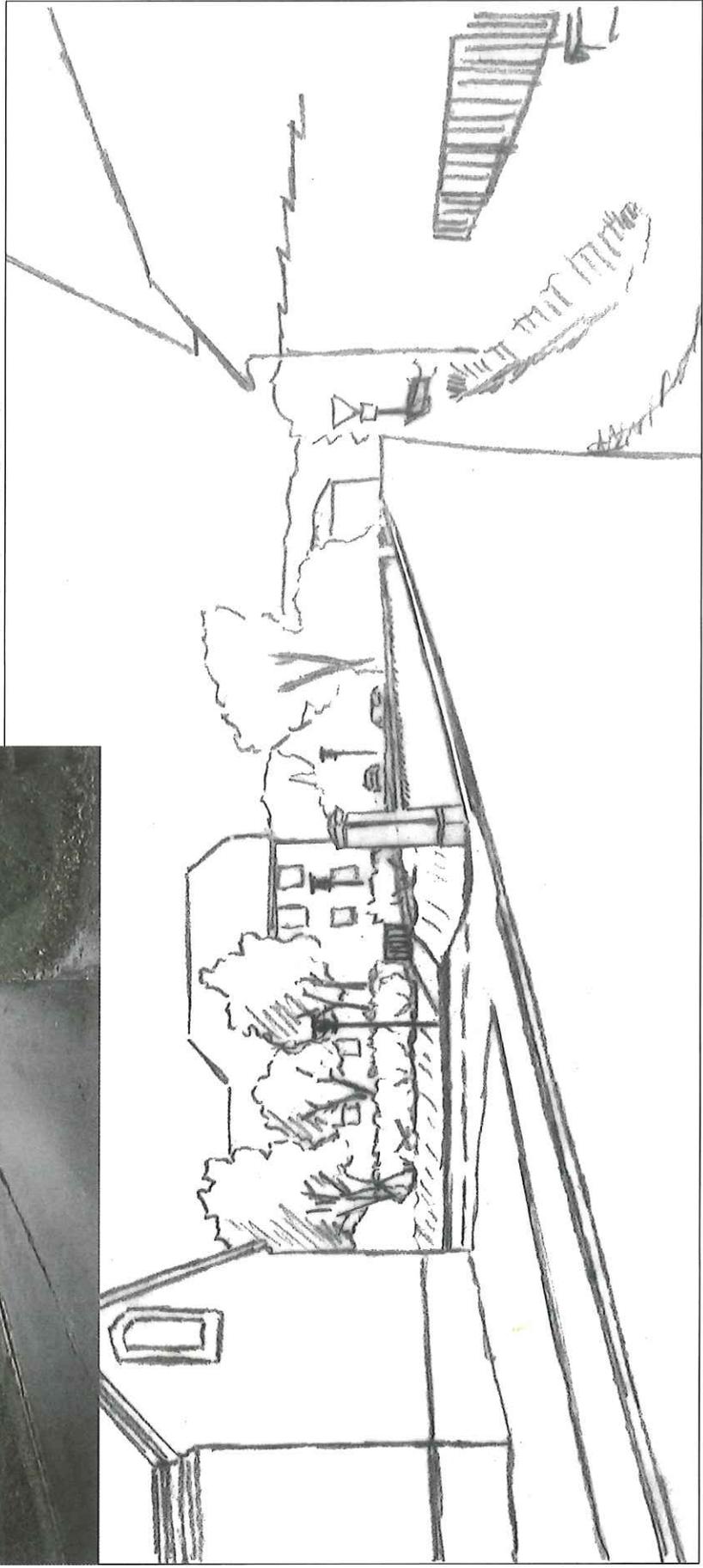


**L'EXISTANT :**

Le manque de place le long de la voie empêche la création d'un trottoir sur cette séquence.

**LE PROJET :**

Le projet propose la réalisation d'un cheminement piéton intégré au sein d'un jardin des écoliers (jardin potager développé sous forme de projet pédagogique).



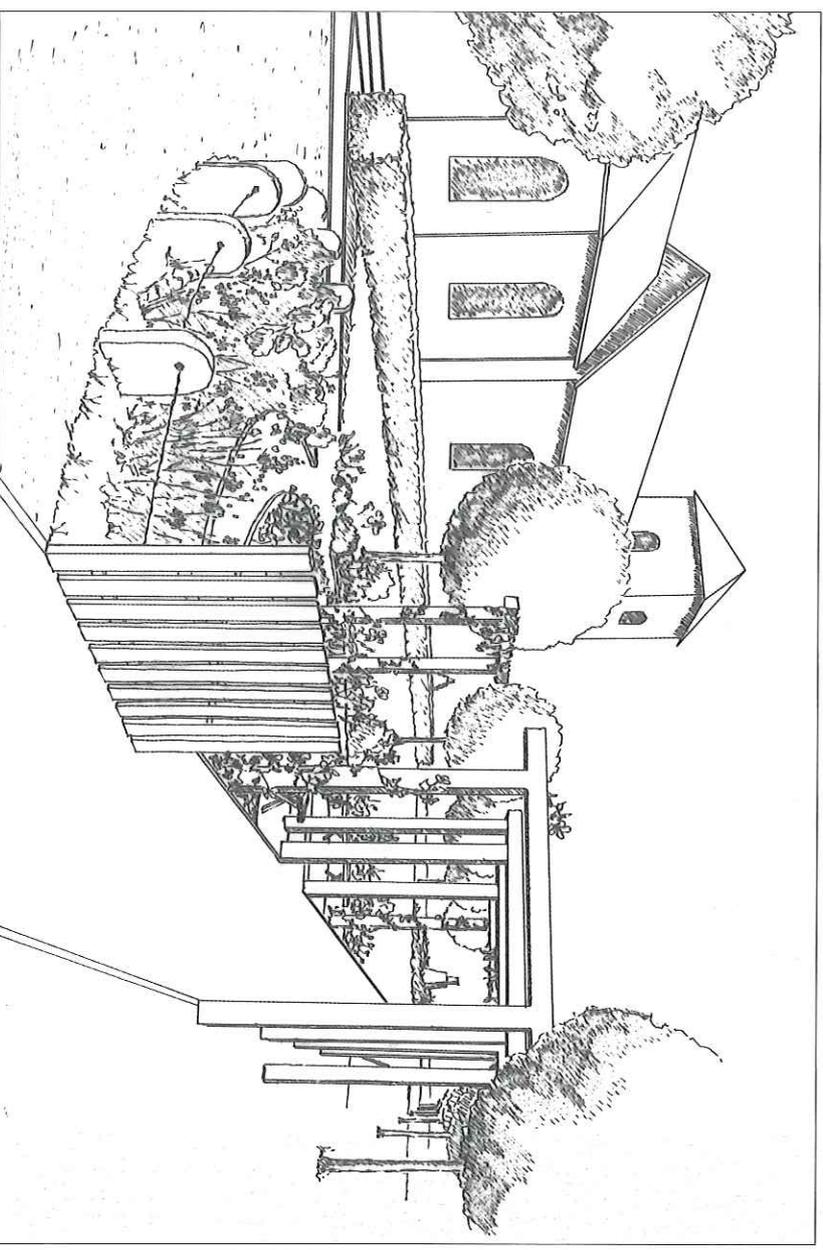
# P R O P O S I T I O N S A M E N A G E M E N T

## L'EXISTANT :

La voie est bordée par un muret qui empêche toute circulation piétonne le long de la RD26 entre l'église et l'école primaire. La commune possède des terrains situés en retrait de ce muret.

## LE PROJET :

Le projet propose de réaliser un aménagement global de l'espace entre l'église et l'école afin de mettre en valeur l'église et le Monument aux Morts (déplacé à cet endroit), de sécuriser les cheminements piétons le long de la RD et de développer un projet pédagogique en liaison avec les écoles maternelle et primaire (jardin et verger pédagogiques).



**L'EXISTANT :**

La chaussée est bordée de fossés qui empêchent toute circulation piétonne le long de la rue de l'église.



**LE PROJET :**

Le projet propose de combler les fossés existants afin de réaliser un trottoir côté impair sous forme de stabilisé maintenu par un procédé de fixation.

